2010 B 2603

A213

- 9 JAN. 2012

MWR

Société à responsabilité limitée
Au capital de 6 000 euros
Siège social : 5 rue des Tailleurs de Pierre – 67000 Strasbourg
RCS STRASBOURG 528 537 327

PROCES VERBAL DE DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 21 OCTOBRE 2011

Les soussignés :

- **La Société C MOUWI**
  Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 €
  Ayant son siége social 5 rue des Tailleurs de Pierre à 67000 STRASBOURG
  Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 445 388 168
  Propriétaire de 450 parts numérotées de 1 à 450
  Représentée par son gérant Monsieur Cédric MOULOT

- **Monsieur Stéphane WENZ**
  Né le 14 juin 1978 à SAVERNE (67)
  De nationalité française
  Demeurant 4 rue du Général de Castelnau à 67000 STRASBOURG
  Propriétaire de 90 parts numérotées de 451 à 540

- **Monsieur Michel REUCHE**
  Né le 30 mars 1977 à COLMAR (68)
  De nationalité française
  Demeurant 3 A Impasse du sentier à 67270 INGENHEIM
  Propriétaire de 60 parts numérotées de 541 à 600

Soit trois associés, détenant ensemble six cents (600) parts sociales, soit la totalité des parts émises par la Société MWR,

Seuls associés de la Société MWR désignée en tête des présentes,

Ont pris, conformément aux dispositions de l'article L.223-27 du Code de commerce et de l'article 22 des statuts, les décisions suivantes relatives :

- à la modification de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative des statuts ;
- aux pouvoir en vue des formalités.

I. MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL ET MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

Les associés décident à l'unanimité de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 30 novembre de chaque année.

SN M

L'exercice social en cours sera donc exceptionnellement prolongé de neuf mois, jusqu'au 30 novembre 2012.

En conséquence, les associés décident à l'unanimité de modifier comme suit l'article 6 des statuts :

« ARTICLE 6 - Exercice social

L'exercice social commence le 1er décembre et se termine le 30 novembre de chaque année.

Le premier exercice social sera clos le 30 novembre 2012. »

II. POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

Les associés décident à l'unanimité de confier tous pouvoirs à la SELARL ORION AVOCATS ET CONSEILS, société d'avocats ayant son siège 3 rue Grandidier à 67000 STRASBOURG, prise en la personne de Maître Pascal SCHMITT, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés

Fait à

Le 26/10/14

En cinq exemplaires originaux.

La société C MOUWI,
Monsieur Cédric MOULOT

Monsieur Michel REUCHE

Monsieur Stèphane WENZ

CM SW MR